

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION DE VACATIONS DANS LE CADRE DE LA SAISON ARTISTIQUE
DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL "MARCEL DADI" À CRÉTEIL**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'activité culturelle du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil, l'établissement public territorial souhaite organiser des spectacles musicaux ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de ces spectacles musicaux ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer des vacations ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Trois vacations sont créées dans le cadre de la saison artistique organisée par le conservatoire de Créteil, conformément au tableau ci-annexé ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/03/18
Accusé réception le	16/03/18
Numéro de l'acte	DC2018/224

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 13 mars 2018.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/03/18
Accusé réception le	16/03/18
Numéro de l'acte	DC2018/224